

Compte rendu de l'entrevue avec l'inspectrice d'académie et M. Bathelemy du 24/03/2021 :

- La délégation FO a soulevé l'absence de statut et le misérable salaire des AESH :

Réponse de l'IA : Elle prétend que suite à la circulaire de juin 2019, les AESH auraient vu une avancée concernant leur statut. Nous ne pouvons pas prétendre ne pas avoir de statut, c'est totalement faux! En effet, les 6 contrats de 1 an ont été remplacés par 2 contrats de chacun 3ans! Concernant le salaire de misère des AESH, l'IA répond qu'elle travaille dans un "cadre" et que la rémunération est basée sur le SMIC (une AESH à 60% touche 60% du SMIC).

La délégation a contesté qu'il s'agisse là d'un statut et a rappelé l'IA au principe de réalité. Personne ne peut vivre avec 750€/mois.

- FO a demandé l'abandon des PIALs, qui, en aucun cas seront positifs pour les AESH, les enfants, les enseignants :

Réponse de l'IA : Il n'y a plus aucune alternative à la mise en place des PIALs. Cela a été repoussé depuis 2019, nous devons nous y plier à la rentrée prochaine! Aucune limite concernant le nombre de PIALs n'a été imposé donc l'IA nous a expliqué qu'ils ont privilégié la formation de petits "périmètres". Ainsi, les AESH n'y verront que du positif car elle ne pourront pas être baladés d'un bout à l'autre du département!

FO a tout de même rappelé que pour l'instant lorsqu'une AESH reçoit un avenant, elle dispose d'un mois pour indiquer si elle accepte ou non. Cela ne sera plus le cas avec les PIALs.

Nous serons amenés à changer d'établissement du jour au lendemain! En effet, l'IA nous a bien confirmé cela, mais nous aurions un périmètre restreint.... L'inspectrice se dit quand même "pragmatique" et nous assure que "si cette mise en place n'est pas concluante, elle reverra le fonctionnement."

L'IA donne d'autres infos que celles du CTSD : il y aura 13 PIALs dont : 8 PIALs mixtes, 2 PIALs privés et 3 PIALs publics.

- Question sur la revalorisation triennale qui n'a pas eu lieu pour tout le monde et le fait qu'aucun échelon ne figure sur les fiches de paie :

Aucune réponse n'a pu être apportée, l'inspectrice va se renseigner.

- Soucis de subrogation pour les AESH qui dépendent de la DSDEN :

L'IA n'avait jamais eu connaissance de ce problème que rencontre pas mal de collègues. Elle va soulever le problème et va se renseigner auprès de la DFIP43.

FO va transmettre le dossier d'une collègue pour éclairer le dossier

- Concernant la formation des AESH :

L'IEN ASH nous a expliqué qu'il y a 3 sortes de formations :

- la formation de base (plus basée sur le fonctionnement institutionnel, le cadre).
- la formation continue qui pour le moment n'est pas vraiment mise en place. Une idée de Modules est évoquée afin de se former en croisé (enseignants et AESH). Formation plus concrète qui serait faite avec des intervenants externes (professionnels de structures spécialisées).
- Le compte personnel de formation. M. Barthelemy s'est dit à l'écoute des demandes qu'ont pu faire les AESH. *Mais lorsque FO a évoqué le souci de l'enveloppe allouée* à cela, l'IA s'en est étonné! Cela n'est pas de leur ressort!

Concernant l'organisation d'une formation « DEAES » moult fois demandée par FO, il s'agit d'un enjeu au niveau académique, cela n'est pas de leur ressort aussi! Mais l'IEN ASH indique qu'une réflexion serait en cours.

Commentaire : Plusieurs années de réflexion pour ne rien faire. IL vaudrait mieux moins réfléchir et agir.

- Question sur d'éventuelles fiches de voeux pour la rentrée prochaine :

L'IA se dit attentive à l'intérêt des élèves. Cette question lui demande réflexion, elle pense que cela va être compliqué mais elle n'est pas ferme dans sa réponse! Elle veut voir ce qui est possible ou non avec les personnels qui gère cela.

- Quand les AESH auront connaissance de leur affectation pour la rentrée prochaine?

Madame l'inspectrice répond que tout sera mis en oeuvre pour que les AESH aient connaissance de leur affectation juste avant les vacances mais rien n'est sûr. Elle propose néanmoins la tenue d'un groupe de travail sur le sujet.

M Barthelemy évoque l'idée d'organiser des réunions d'information afin d'expliquer aux AESH la procédure concernant ces changements de contrats par avenant.